

*Affaires courantes*

Les pétitionnaires veulent que le Parlement amène le gouvernement à abandonner un projet de taxe régressive à la consommation qui transfèrera le fardeau fiscal aux Canadiens ordinaires et à procéder à une vraie réforme fiscale.

**M. Jim Jordan (Leeds—Grenville):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai une pétition signée par des Canadiens de diverses localités, qui viennent simplement grossir les rangs des dissidents pour exprimer leur indignation et celle de tous les Canadiens face à une taxe sur les livres. C'est une taxe cruelle et brutale sans précédent dans notre pays et sans précédent, je le crois, dans toute autre société civilisée.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 348 et 368.

[Texte]

## LE PROTOCOLE DE 1987 SUR LES ACCORDS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES GRANDS LACS

Question n<sup>o</sup> 348—M. Caccia:

1. Dans le cadre du protocole de 1987 sur les Accords relatifs à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, a) quelles nouvelles données doivent être fournies, b) quand les programmes permettant de réunir ces données seront-ils en place, c) de telles données ont-elles été colligées et, dans l'affirmative, relativement à quelles années, d) seront-elles rendues publiques et, dans l'affirmative, (i) sous quelle forme, (ii) quand?

2. Au sujet de ce protocole, a) quelle était l'échéance fixée pour dresser la liste prioritaire des substances toxiques, (i) quand sera-t-elle dressée, (ii) rendue publique?

**Le très hon. Charles Joseph Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. a) Le Protocole de 1987 modifiant l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs prévoit la collecte de données dans le cadre de programmes ayant pour but:

—de restaurer les zones depuis longtemps très polluées (secteurs préoccupants);

—d'élaborer des plans d'aménagement panlacustre;

—de résoudre le problème des sédiments et des nappes phréatiques contaminés;

—de quantifier les substances toxiques dans l'atmosphère et dans les eaux de ruissellement;

—d'évaluer les effets sur la santé humaine;

—d'établir, au regard de l'écosystème et de la qualité de l'eau, des objectifs sur lesquels les différentes administrations du bassin des Grands Lacs pourront s'entendre.

b) Les programmes en question sont maintenant en place.

c) Le premier rapport du Canada aux termes du Protocole de 1987 a été rendu public en février 1989. Établi à partir des données recueillies, il couvrait la période 1987-1988.

d) Le 31 décembre prochain, se terminera la deuxième période de rapport aux termes du Protocole de 1987. Le Canada présentera alors à la Commission mixte internationale un rapport d'étape, qui devrait être rendu public au début de 1991.

2. Après s'être consultées, les Parties au Protocole de 1987 modifiant l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs ont élaboré les Méthodes normalisées et établi les Listes de substances demandées dans l'accord. Les Méthodes normalisées permettent de déterminer les substances dont on estime qu'elles ont des effets aigus ou chroniques sur les organismes aquatiques ou terrestres et qu'elles ont déjà ou pourraient être déversées dans le réseau des Grands Lacs. Elles tiennent compte des effets aigus ou chroniques de ces substances, de leurs pouvoirs mutagènes, tératogènes et cancérigènes, de leur bioaccumulation et de leur rémanence.

L'Accord demande aux Parties de dresser trois Listes de substances dont elles-mêmes, les gouvernements des États et de la province et la Commission mixte internationale devront s'inspirer en proposant d'assujettir une substance à un nouvel objectif spécifique. Ces listes—*substances présentes et toxiques, substances présentes et potentiellement toxiques, et substances potentiellement présentes et toxiques*—ont été établies en 1989.

Un protocole pour l'adoption d'objectifs concernant les produits chimiques est en cours de préparation pour examen par les gouvernements fédéraux ainsi que ceux des provinces et des États.

En mars 1990, les Méthodes normalisées et les Listes de substances ont été présentées au public pour examen. Les commentaires déjà reçus font actuellement l'objet d'une analyse par le Comité binational d'élaboration des objectifs. Des mises à jour annuelles seront publiées chaque printemps, et le public sera appelé à donner son avis.